

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 27 JUIN 2024



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Caron, Halleur, Wallet
Mesdames Perdrieau, Ferro, Gardinier, Huon

Absents excusés : Mesdames Berte et Beucher, Monsieur Braule

Absents excusés et représentés : Néant

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

LOI APER

La Loi APER est une loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cela concerne les communes qui souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que leurs ouvrages connexes, ZAENR : géothermie, méthanisation...).

La Commune n'est pas concernée.

TRAVAUX MAIRIE

Les travaux de remplacement des fenêtres et lucarnes sont différés.

AUGMENTATION TARIFS SACS DECHETS VERTS

Le sac déchet vert passe de 0.25 € à 0.35 € le sac suite à l'augmentation des tarifs de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

PISCINE ATTICHY

La piscine d'Attichy sera fermée pendant un an à partir du 1^{er} août 2024 (date à confirmer) pour des travaux de rénovation.

REMPLACEMENT MADAME EVELYNE GALLET - ECOLE

Madame Evelyne Gallet sera remplacée à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024 pour les heures de ménage de l'Ecole.

Fait à Rethondes, le 28 juin 2024

Le Maire,

